

Testament dans le cadre d'un PACS

Par Panthère violette, le 16/01/2022 à 15:32

Bonjour,

Je souhaite souscrire un pacs et voudrait savoir dans ce contexte si :

- on peut rédiger ses dernières volontés quelques jours avant son décès en cas de maladie. - on peut rédiger une première version d'un testament, puis l'ajuster au fil du temps et dans ce cas, à combien s'élève le coût ?

Par Marck.ESP, le 16/01/2022 à 19:03

Bonjour

Oui, on peut rédiger ses dernières volontés quelques jours avant son décès en cas de maladie.

Non, un testament est établiu et peut-être annulé et remplacé (mention à préciser sur le nouveau).

Le plus simple dans un tel cas, pour éviter le cumul des coûts, est le testament olographe.